

# Sécurité sociale, la fin du monopole

À l'heure où le gouvernement s'apprête à lancer la réforme de la Sécurité sociale, on peut raisonnablement penser qu'il agira comme pour les retraites, sans aller au fond et sans révéler que le monopole est aboli.

Ces prochains jours, le Parlement va discuter une nouvelle loi sur la Sécurité sociale. Mais vous, vous dites que c'est un "non-événement" de plus... ?

Claude Reichman - Oui, c'est un non-événement. Il est stupéfiant de voir les politiciens débattre, alors que toutes les lois abrogeant le monopole de la Sécurité sociale (SS) ont été votées, les directives européennes en 1992, les lois françaises de transposition en 1994 et, pour les mutuelles, en 2001. Rappelons qu'il n'y a pas, à ce sujet, de contradictions entre nos politiques : la directive du Conseil européen, votée par M. Bérégovoy, Premier ministre, à Bruxelles, a été transposée par MM. Balladur et Jospin, le second sous la présidence de Jacques Chirac.

Tout le monde est donc bien au courant. C'est nous, le Mouvement pour la liberté de la protection sociale (MLPS) et le Comité CSG que je préside qui nous sommes battus, seuls, pour imposer ces textes, dans cette France, république du mensonge et des lois inappliquées. Nous sommes parvenus à les faire transposer en exerçant des pressions extrêmement fortes à Bruxelles, puis en bataillant judiciairement très longuement en France. Il aura fallu douze ans.

Ce qui crée donc l'événement, en ce début de 2004, c'est la mise en place, sans bruit, du nouveau système... ?

Cl. R. - Nous sommes au commencement d'un énorme bouleversement et déjà certains Français - parmi nos adhérents - ont commencé à passer au nouveau système, avec des assureurs européens que nous avons testés<sup>2</sup>. Car les conditions du système d'assurance maladie privée sont extraordinairement avantageuses. Par exemple, un couple de salariés moyens, gagnant chacun 12.000 francs par mois, devrait écono-

miser de 35 à 40.000 francs par an, dans ce système. Pour 25.000 francs par an, en effet, ils peuvent s'assurer à 100 % pour une couverture maladie complète - y compris bien sûr l'hospitalisation. Précisons que ce système européen n'est absolument pas celui des États-Unis, comme le laissent entendre les détracteurs, où l'on est assuré par son entreprise mais où l'on n'a pas le choix de sa couverture. En Europe et donc en France, l'assuré est pleinement libre.

Même un couple de "smicards" sera largement gagnant - contrairement à ceux qui disent qu'il s'agit là d'un système pour les riches. D'autant plus qu'en général, les smicards sont jeunes et donc cotisent peu, dans ce système où l'on paie selon les risques. Alors que dans la formule de la SS, soi-disant "équitable", ils cotisent beaucoup trop, en raison de la déperdition folle due à l'inefficacité du système.

Il est évident que la Sécurité sociale ne peut être concurrentielle, dans un tel environnement. Nous voyons donc pour la première fois se dessiner la fin effective du monopole communiste qui durait depuis plus de cinquante ans. C'est un événement historique.

Pour la France particulièrement, cela ouvre des perspectives de renouveau extraordinaires... ?

Cl. R. - Oui, cette "libération" va dégager énormément d'argent, créant un climat très favorable pour un authentique bond en avant économique. Dans cette perspective, nous sommes persuadés que la transformation du système actuel trouvera sa solution en douceur : contrairement à ce que disent les détracteurs, les personnels licenciés de la SS n'auront ainsi pas de difficultés à retrouver des emplois.

Revenons à la prochaine loi. Elle devrait tout de même prendre quelques décisions ?

Cl. R. - Le seul intérêt de cette loi sera de déterminer ce que doit contenir maintenant l'offre d'assurance maladie minimale de tout assureur en France

- "panier de soins" ou autre formule. Néanmoins, il va falloir aussi prendre les mesures nécessaires envers les personnes âgées et d'autres, pendant la période de transition qui s'ouvre.

C'est une obligation morale des constituants du système. Il y a une solidarité à organiser, sous forme de participation de l'État aux frais d'assurance maladie de ces personnes, par exemple. Et là encore sur cette question, l'on ne peut que constater l'impétie et l'inertie de nos politiques. En 1995, nous avons fait déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition

de loi créant un fonds de solidarité, pour accompagner la fin du monopole. Elle y est toujours...

En regardant en arrière, personne ne vous a donc aidés, dans cette énorme affaire ?

Cl. R. - De tous les partis politiques, seul le FN ne nous a jamais combattus - même si je crois qu'il a eu finalement peur de se couper de son électorat de base, alors que précisément c'est cette frange de la population qui sera extrêmement bénéficiaire, par le recul général du chômage et par la forte augmentation des salaires nets individuels qui en résulteront. Le Medef et la CGPME (confédérations patronales) ont également été très négatifs, et la position du Medef, qui proposait seulement de gérer le monopole de la SS, restait en totale contradiction avec le nouveau dispositif légal, de manière bien irresponsable. Quant à la presse, curieusement, elle ne nous suit toujours pas... Y aurait-il une censure ? Oui, évidemment !

Aujourd'hui encore, nous sommes les seuls à communiquer sur cette affaire, avec nos faibles moyens... qui nous ont quand même permis de mettre à bas l'ancien système. Mais le mouvement va s'accélérer en marchant, avec le bouche à oreilles des gens, attirés par les économies qu'ils vont réaliser et qui verront que le système fonctionne effectivement.

Propos recueillis par **Robert Louis**

1) Claude Reichman, docteur en chirurgie dentaire, est l'auteur de plusieurs livres relatant ses batailles contre le monopole de la SS ; le dernier, *Le secret de la droite*, est paru en 2003 chez F-X de Guibert, 229 pages, 19 €.

2) voir le site [www.claudereichman.com](http://www.claudereichman.com)  
Pour tout renseignement, écrire à : Comité CSG, 165 rue de Rennes, 75006 Paris.



"L'assurance-maladie privée est en place en France."

GRAND VIN DE GRAVES  
**CHÂTEAU MAYNE D'IMBERT**

GRAVES ROUGE  
ET BLANC



TARIFS SUR  
DEMANDE

Tél. : 05.56.27.18.17  
Fax : 05.56.27.21.16

23, rue F. Mauriac  
BP 58 - 33720 PODENSAC

SCEA  
BOUCHE H&G